Image not found or type unknown

Port d'une lame pliante de 10cm et d'une lacrimo gaz

Par **Ohax**, le **04/08/2009** à **14:55**

Bonjour,

Je suis majeur sans ennui avec la justice.

Pour faire face à une population d'indésirables en bas de chez ma petite amie et suite à l'effraction de mon véhicule par, je pense, une de ces fameuses bandes (l'on m'a volé une matraque télescopique que je n'ai pas déclarée lors de mon dépôt de plainte, visiblement des amateurs puisqu'ils n'ont pas même réussis à démonter l'autoradio) j'ai donc :

- Acheté une nouvelle matraque télescopique, la plus grande (un peu moins de 70cm de longueur), et une lacrymogène professionnelle 300ml qui ne quittent pas mon sac de voyage lors de mes "navettes" entre son domicile et le mien.
- Mais surtout, j'ai décidé de placer dans ma sacoche, que j'ai toujours sur moi, un couteau pliant (lame d'environ 10cm) et une petite lacrymogène de type Gaz.

Le vendeur m'a expliqué que je ne risquait rien sauf confiscation, j'aimerais une confirmation auprès des professionnels que vous êtes.

Le but est d'être dissuasif en cas d'agression, quand au matériel professionnel dans mon sac de voyager (matraque et lacrymo de 300ml), je ne compte m'en servir (enfin, les sortir) qu'en cas de flagrant délit depuis la fenêtre de mon amie.

Face aux nombreuses agressions que subissent des amis, face aux dégradations de bien que je subits, moi comme mon entourage, c'est la seule solution que j'ai pu trouver. Je compte équiper mon véhicule d'une alarme, la police ne patrouille jamais dans le secteur de mon amie. PIRE !!! Ils ne se déplacent jamais, y compris lorsque nous sommes plusieurs voisins à les appeler !!! (Tapage nocturne, bris de verre, état d'ébrillété, ...)

Donc :
Qu'es ce que je peux bien risquer ? Face un à policier compréhensible comme "un sale con" ? Que faire face à une police qui ne se déplace pas ?

Je compte faire un petit montage vidéo avec l'aide des voisins, filmant nos appels et la rue

toujours en pleine anarchie pour le balancer sur le net, histoire de dénoncer ce problème.

Merci

Par **Ohax**, le **06/08/2009** à **16:32**

Up :)

Par **Ohax**, le **11/08/2009** à **21:25**

Help

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés